

République française

Département du Lot

COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 05 avril 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 30/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Olivianne BELKADI

Présents : 7

Présents : Sylvain CAVALIE, Laurence LUCOTTE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Laura CIPIERE, Olivianne BELKADI

Votants: 7

Représentés: Bruno WIDENMANN par Gérard DOREMUS

Pour: 7

Excusés: Yves BAISSAC, Malika BEAUDET

Contre: 0

Absents: Sonia PAGES

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Laurence LUCOTTE

Objet: Vote du compte administratif complet - espedaillac - DE_2023_2_1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Olivianne BELKADI délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, à l'unanimité des suffrages exprimés

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

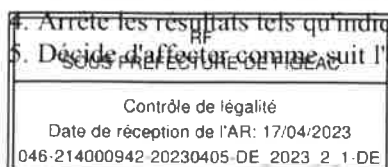
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		249 269.09	14 933.55		14 933.55	249 269.09
Opérations de l'exercice	153 082.36	194 252.77	35 374.00	72 435.10	188 456.36	266 687.87
TOTAUX	153 082.36	443 521.86	50 307.55	72 435.10	203 389.91	515 956.96
Résultat de clôture		290 439.50		22 127.55		312 567.05
				Restes à réaliser	8 300.00	
				Besoin/excédent de financement Total		304 267.05
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		93 796.70

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement



au compte 1068 (recette d'investissement)
290 439.50 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Laurence LUCOTTE

Le Maire
Gérard MAGNE

Publication sur le site internet de la commune le : 18/04/2023



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/04/2023
et publié ou notifié
le 18/04/2023

